



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2026.04.14 du Conseil communautaire du 14 avril 2026

Commission consultative paritaire du Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY 78). Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2026.

Date de la convocation : 7 avril 2026

Date d'affichage : 15 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François de MAZIERES

Sont présents :

M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Florence MELLOR, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Olivier LEBRUN, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Vanessa AUROY, M. Henri LANCELIN, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Patrice BERQUET, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Marie SEZNEC, M. Stéphane GAULTIER, Mme Anne PERE-BRILLAULT, Mme Daniela ORTENZI-QUINT, M. Richard DELEPIERRE, Mme Johanne LEDANSEUR, M. Eric TARDIF, Mme Sophie BRONNER, M. Samer EL SOKHON, M. Jean-Philippe OLIER, M. Marc SOREL, Mme Magali DUCHAMP, M. Richard LEJEUNE, M. Luc WATTELLE, M. Yves JOURDAN, Mme Sophie MARVIN, M. Mehdi BELKACEM, M. Othman NASROU, Mme Valérie LABORDE, M. Emmanuel TAMBRUN, M. Michel AUBOUIN, M. Pierre ERNESTY, Mme Violaine DECRE, M. Frank DELVAU, Mme Virginie JAMIN, M. Philippe BENASSAYA, M. Wenceslas NOURRY, M. Jean-Paul RIGAL, M. Christophe MOLINSKI, Mme Virginie STRAWA-BAILLEUL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne COSPEREC, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Dominique SERVAIS, Mme Marie-Pascale BONNEFONT

Absents excusés:

Mme Marie-Agnes AMABILE.

M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Aline TEMENIDES (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-37-1, L.5216-5 et L.5711-1 et suivants ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la délibération n° D.2020.07.17 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 relative à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération dans les Commissions consultatives paritaires (CCP) des syndicats d'énergie pour la mandature 2020-2026, notamment le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY 78) ;

Vu la délibération du SEY 78 n° 2024-41 du 5 juillet 2024 définissant la composition de sa CCP ;

Vu les statuts en vigueur du SEY 78 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

-
- La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit notamment que les syndicats qui exercent la compétence de distribution d'énergie doivent mettre en place une instance appelée « Commission consultative paritaire » (CCP).

Cette commission est composée, à parts égales, de représentants du Syndicat et de ceux de chacun des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sur lesquels ledit Syndicat exerce en tout ou partie la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie. Elle a vocation à constituer un lieu d'échange et de décision afin de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange des données. Elle permet également au Syndicat d'assurer, à la demande et pour le compte de l'un de ses membres, l'élaboration d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

- La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dépend des 3 syndicats d'énergie suivants :

- Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY 78),
- Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF),
- Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC).

Seuls les membres adhérents du SIGEIF et du SIPPEREC siègent au sein des instances dirigeantes de ces syndicats. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n'étant pas adhérente à ces organismes, n'a donc pas à désigner de représentants auprès de ces deux syndicats.

- Etablissement de coopération intercommunale, le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY 78) est un syndicat mixte regroupant 201 communes, pour une population de 1 012 156 habitants.

Autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité et du service public de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, le SEY 78 accompagne ses adhérents dans la déclinaison locale de la transition énergétique.

Bien que Versailles Grand Parc ne soit pas adhérente au SEY et ne siège pas à son comité syndical, elle doit en revanche procéder à la désignation de deux délégués (un titulaire et un suppléant) appelés à siéger au sein de la CCP pilotée par le SEY.

- Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'élection des membres de cette commission a lieu en principe au scrutin secret mais le Conseil communautaire a la faculté de ne pas recourir à une telle modalité et de procéder au vote au scrutin public s'il le décide à l'unanimité.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

Les candidats déclarés sont :

-Titulaire : Philippe Benassaya,

-Suppléant : Anne Père-Brillault.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection des **représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la Commission consultative paritaire (CCP) du Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY 78)** pour la mandature 2026 :

Titulaire	Suppléant
Philippe BENASSAYA	Anne PERE-BRILLAULT

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 75 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.